

**Séance plénière
du Conseil général du 15 décembre 2014 à 19h00
à l'Aula de la Tuilerie**

Pour le Conseil général : Présents : 30 conseillers sur 30.

Pour le Conseil municipal : Présents : 10 conseillers sur 10, ainsi que le président, M. Damien Revaz et le secrétaire communal, M. Alain Vignon.

Le président du Conseil général, M. Damien Coutaz, ouvre cette séance du Conseil général à 19h05 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes dans la nouvelle salle de l'Aula de la Tuilerie.

La secrétaire, Nidea Henriques, procède à l'appel nominal.

30 conseillers généraux sont présents.

Avec 30 conseillers généraux présents, les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

1. Approbation du PV de la séance du 11 juin 2014

Jan Schönbachler revient sur la page 6 du PV du 11 juin. Une question de Dominique Robyr concernant le tri des containers à verre a été posée, il faut préciser la réponse de la municipalité comme telle : « La commune bénéficie d'un rabais puisque le verre trié est valorisé par rapport au verre en vrac ». Laurence Mottiez rajoute qu'il est très important de trier les verres par couleur, car, en tant client de VetroSwiss, la commune de Saint-Maurice touche une rémunération.

Frédéric Rey-Bellet demande de préciser ce que Dominique Robyr voulait dire en parlant de « la remise » de fonction de Frédéric en tant que secrétaire de la COGEST. Il ne voulait relater que Frédéric ne pouvait plus assurer le secrétariat de la CoGest, mais pas qu'il démissionnait de la commission.

Le PV est ensuite accepté à l'unanimité.

2. Projet de la « Maison Duc »

Damien Coutaz cède la parole à Raphaël Crittin :

Raphaël Crittin précise qu'il ne s'agit pas seulement de la rénovation d'une façade mais de ce que nous allons transmettre aux générations futures. Ce projet répond à trois objectifs :

- Sauvegarder et réhabiliter le patrimoine de St-Maurice par la sauvegarde de la façade du bâtiment et de certains murs intérieurs existants.
St-Maurice est une ville qui se visite. Aujourd'hui s'y arrêter n'est pas un hasard.

Demain, il imagine notre ville faisant partie des meilleurs circuits et guides touristiques.

Une unité architecturale est à voir dans son ensemble. Il y a des lignes historiques bien marquées et le noyau historique que constitue la Grand-Rue est quelque chose que nous devons sauvegarder.

- Redynamiser la Grand-Rue avec un programme culturel. Une galerie sera proposée afin de promouvoir l'art de demain.
- Créer des logements spécifiques dans la vieille ville n'est pas un luxe, mais une nécessité.

Pour la suite de l'assemblée, le groupe est scindé en deux : un pour la présentation de la maquette avec les deux architectes du projet et l'autre pour une présentation financière du projet en salle par Damien Revaz.

Damien Revaz prend donc la parole pour insister sur quelques aspects financiers du projet. Il commence par exposer l'endettement communal et les conséquences du projet sur les comptes de fonctionnement :

- L'évolution de l'endettement brut est de 31 millions. On peut estimer qu'il risque d'y avoir environ 1,5 million supplémentaire à la fin des comptes 2014. 7,5 millions seront payés pour la construction du nouveau CO grâce à l'emprunt. 4 millions doivent se rajouter pour le bâtiment de Lavigerie, 0,8 million sur le bâtiment de la Tuilerie pour transformer l'aile sud et, si le projet est accepté ce soir, un ajout de 4 millions pour le bâtiment Duc. L'endettement total brut serait alors de 49 millions dans deux ou trois ans.

Toujours dans cette hypothèse, la dette brute x 100 divisée par les revenus financiers revient à un taux d'endettement de 229%, si rien n'est amorti. Mais cette situation serait jugée satisfaisante.

Dans l'hypothèse où cet endettement serait trop lourd et qu'il faille le diminuer, une série d'immeubles pourraient être vendus. (Bâtiment du Central, Bâtiment Simplon 5, Terrain des Iles, Terrain des Perris, actions Holdigaz)...

Concernant l'endettement net, il a été réduit de 4 millions. Jusqu'à ce jour la commune a toujours su se gérer en étant attentive à sa situation financière.

Pour les comptes de fonctionnement, les loyers ont été estimés à CHF 121'000, les charges d'intérêts seraient de CHF 80'000 avec des frais de CHF 12'000.

Le locataire signerait pour 10 ans pour le rez-de-chaussée et le premier étage. Il y aurait un bénéfice de 29'000 CHF pour la commune.

Avec ce schéma, on pourrait arriver à un amortissement possible de 0.5 %. Actuellement l'enquête HEV (association des propriétaires fonciers) montre que les gens qui placent de l'argent sur le marché immobilier travaillent avec un rendement brut de 4.5%. Celui qui est proposé aujourd'hui est de 3%. Nous avons donc la capacité de nous en sortir et de faire du bénéfice.

Les autres avantages non économiques seraient :

- 3 nouveaux appartements à St-Maurice
- Des locataires fiscalement intéressants
- Attractivité touristique de la vieille ville
- Bénéfice d'image pour la ville
- Effet positif sur les commerces de la Grand-Rue
- Lien entre le sommet et le fond de la Grand-Rue
- Effets positifs sur les propriétaires privés du secteur

Damien Coutaz passe ensuite la parole à Anita Charrière qui va présenter le compte-rendu de la commission ad hoc :

- La décision d'acquérir le bâtiment est judicieuse. Il est urgent d'entreprendre sa rénovation. La commune et nous-mêmes avons des responsabilités en tant qu'élus. Le projet vaut bien les 4 millions prévus et l'entretien sera autofinancé par les locations. Si ces travaux sont reportés, le jour où il y aura une urgence, le montant sera bien supérieur. Anita Charrière ose espérer que le Conseil général consentira à donner vie à ce projet.

Damien Coutaz donne ensuite la parole aux chefs de groupes pour l'entrée en matière :

Le PLR : La maison Duc est une « verrue » au milieu de la Grand-Rue. Les avis sont partagés. Ce soir c'est à nous de prendre nos responsabilités pour redonner vie à ce bâtiment. Voter oui et accepter le budget tel qu'il est présenté ou voter non et demander au conseil municipal de remettre l'ouvrage sur le métier. Le PLR entre en matière pour le projet de la maison Duc.

Le PDC : La réhabilitation de la maison Duc est une nécessité. Elle permettra de proposer quelques logements de qualité et d'accueillir la FOVHAM dans de nouveaux locaux. Cependant le groupe PDC est très partagé sur le projet. Le bâtiment ne sera jamais amorti. Il aura uniquement permis une augmentation de la dette par habitant. Malgré un grand scepticisme quant à certains choix, le PDC accepte l'entrée en matière.

L'ADG : Ces vieilles pierres portent l'histoire et l'âme de la ville. La majorité d'entre nous veulent participer à la redynamisation de la Grand-Rue. Le prix en vaut la peine. La majorité de l'ADG encourage la finalisation de ce projet. La fondation de la FOVHAM est à l'étroit et n'a pas de vitrines pour exposer ses œuvres. C'est donc une belle opportunité pour l'association. Nous pouvons dire oui le cœur léger à ce projet, car il ne coûtera rien à la commune. Ne soyons pas frileux et offrons un beau patrimoine à nos enfants. L'ADG accepte l'entrée en matière.

La discussion est ouverte et la parole donnée à l'assemblée :

François Farquet parle en son nom propre. Dans un premier temps, le coût de la réhabilitation avait été estimé à CHF 1'880'000. Aujourd'hui, il a dépassé le double de ce chiffre. N'ayant pas eu la justification de cette augmentation par le conseil municipal, nous avons été la chercher nous-mêmes. Il aurait été agréable d'avoir les détails au préalable. Le projet lauréat est celui qui respecte le plus les caractéristiques des monuments historiques, mais aucune considération n'a été

faite sur l'aspect financier. Il était donc de la responsabilité du Conseil Municipal d'intégrer ce critère par la suite. Il faut être prudent face aux nouvelles dépenses, comme le recommande la COGEST. Il est donc nécessaire de renvoyer ce projet. La copie doit être revue afin que l'on nous propose un projet avec des montants raisonnables. Les années à venir s'annoncent financièrement plus difficiles à cause des amortissements du nouveau CO et de l'avenue d'Agaune. Il encourage ses collègues à refuser ce projet.

Damien Revaz prend ensuite la parole. Le Conseil municipal est très attentif à la situation financière de la commune qui est saine. Le 6 décembre dernier lors de la visite du bâtiment, les changements survenus entre l'acquisition et le projet ont été expliqués :

Il admet avoir commis une erreur de penser, en 2010, pouvoir raser le bâtiment et reconstruire. Cinq années sont passées avec beaucoup de travail sur ce projet. Il revient aujourd'hui avec un projet désireux de sauvegarder le patrimoine de ce bâtiment. Il ne faut donc pas partir dans l'idée qu'on puisse revenir avec un nouveau projet car il y a des exigences cantonales, mais aussi communales dont le législatif est responsable ainsi que des exigences liées à la rentabilité du bâtiment. En l'état, il n'y a pas d'alternatives crédibles possibles. S'il y avait eu une alternative simple, elle aurait été proposée.

François Farquet demande ensuite s'il serait possible de consulter les devis des autres projets du concours.

Damien revient en disant que le montant du projet est un élément qui entre en jeu, mais le choix a aussi été fait sur d'autres critères. Les architectes ont été payés à hauteur de CHF 5000 pour le concours, ce qui n'inclut pas le calcul du devis pour les travaux. Dans le dossier rendu, le projet lauréat avait parlé de 3.4 millions. Avec ce projet, c'est l'endettement brut qui va augmenter et non la dette par habitant. Le Conseil communal s'est fié au jugement du jury, composé de professionnels. Il y a effectivement un coût, c'est un choix du Conseil communal. Il s'attache à sauver notre patrimoine. Il n'avait pas pris conscience, dans un premier temps, de la valeur historique du bâtiment.

Laurent Rey exprime son point de vue. Le projet présenté a séduit tout le monde, mais le gros bémol est le budget pour le réaliser. C'est de la responsabilité du Conseil général de se préoccuper du budget mais aussi du patrimoine architectural de St-Maurice. A l'époque, l'avenue d'Agaune fut une percée dans la ville dont elle porte encore les stigmates. Ce qui est le plus utile aujourd'hui est de se préoccuper des erreurs à ne plus commettre. Laurent Rey encourage ses collègues à soutenir ce projet.

Dominique Robyr remercie le Conseil communal pour le travail effectué sur ce projet. Il respecte les choix qui ont été faits, mais il est opposé au projet. Au niveau du projet, le but est de pouvoir supprimer cette «verruge» que représente le bâtiment tout en conservant les façades et en dynamisant le fond de ville. Le projet répond à ces critères.

Mais au niveau financier les choses se gâtent. Les chiffres parlent. Il est persuadé qu'il y a un risque de dépassement du budget de construction. La commune serait alors obligée d'emprunter un plus grand montant. Avec les frais d'entretien et de rénovations, les loyers ne pourront amortir et rembourser le prêt. Dans 20 ou 30 ans il faudrait affecter des recettes d'impôts pour l'entretien. Il y a aussi un risque que le locataire dénonce le bail à la fin des 10 ans. Est-ce que le canton compense la perte ? Au niveau comptable, il faut que cet actif soit réalisé au moins à sa valeur comptable. Avec un rendement de 4.5 %, sa valeur de rente serait de 2.5 millions.

La véritable question est de savoir si nous sommes d'accord que la commune prélève une somme importante qui ne serait plus disponible pour d'autres projets ou d'autres investissements. Il serait, à son avis, possible de revoir les ambitions du projet à la baisse, de réaliser un projet plus modeste tout en conservant la façade et qui serait plus en adéquation avec les finances communales. On ne peut pas se permettre des dépenses d'image ou de prestige. Il invite le Conseil général à refuser le projet proposé par la commune afin qu'un projet plus modeste soit présenté.

Mireille Brouchoud comprend la réserve de ses collègues face aux coûts élevés que représente le projet. Elle souligne que, sur le linteau de la maison Duc, on peut lire la date de 1690. C'est une maison qui date d'avant l'incendie qui avait détruit la ville.

François Farquet précise qu'il est contre ce projet et non pas sur le principe de faire quelque chose pour cette maison. Nous ne sommes pas dans l'urgence et nous ne prenons pas grand risque à refuser le projet aujourd'hui et remettre le budget sur les rails.

Lucien Steiner trouve dommage de ne pas avoir tenu compte des CHF 320'000 de l'achat pour calculer la rentabilité. Aucun montant n'a été mis pour des imprévus. On se retrouverait plutôt plus près des 4,5 millions que des 4 millions. Il est attaché au patrimoine mais cette maison ne fait pas partie des choses à préserver. Il ne voit pas l'intérêt d'une ruine.

Frédéric Rey-Bellet dit qu'il est personnellement indécis, mais que beaucoup de choses ont été dites et que peu de choses ont été écrites. Les indécis attendaient beaucoup du compte-rendu de la commission ad hoc. Il a été déçu du rapport reçu. Il espère qu'à l'avenir, il y aura une analyse plus approfondie du sujet.

Damien Coutaz donne ensuite la parole à la municipalité :

Damien Revaz parle de l'évaluation du bien au bilan :

L'endettement net ne va pas bouger puisque la dépense fait partie du patrimoine financier. L'article 47 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes prévoit que le patrimoine financier est inscrit au bilan à son prix d'acquisition. La dépense de 4 millions sera donc inscrite à 4 millions au bilan. Nous avons des biens inscrits pour CHF 1 qui valent des millions.

Ensuite, la FOVHAM nous offre une garantie : nous avons un contrat de bail qui est signé pour 10 ans. Un montant important vient de l'Etat du Valais, mais c'est une obligation de l'Etat pour la prise en charge de personnes handicapées. De plus, il n'y a aucun signe qui permettrait de dire que cet atelier devrait fermer dans 10 ans. Peut-être que la garantie n'est pas totale, mais personne dans la salle ne sera capable de trouver un locataire plus solvable qui signerait un bail aussi long dans la Grand-Rue. Par rapport aux locations, on ne propose pas un enrichissement, mais une opération neutre. Pourquoi ne pourrions-nous pas utiliser l'argent que rapportent certains bâtiments pour en sauver d'autres ? Ce ne sont pas forcément les impôts qui vont être utilisés pour financer ce projet.

Pour répondre à Lucien, les frais du concours et l'achat du bâtiment ont été inclus. Pour les imprévus, ils sont insérés dans le budget et répartis en plusieurs rubriques. Dans chacun des postes, des montants ont été inclus.

Ce qui n'a pas été inclus, c'est que nous allons toucher des subventions qui sont encore inconnues. Au moment de la mise à l'enquête, des subventions seront demandées au service des

monuments historiques.

François Farquet demande aux architectes quel aurait été le budget en ne gardant que la façade ? Les architectes répondent que reconstruire à neuf ne sera pas forcément moins cher. Il y a des problèmes liés au maintien de cette façade avec les différents niveaux entre les maisons et le niveau de corniche qu'ils sont obligés de garder. Les changements de niveaux doivent également être gardés à l'intérieur du bâtiment. Il y aurait de toute façon une complexité dans la forme de la dalle. Le critère d'un choix pour un projet d'architecture n'est pas basé sur les coûts mais sur la qualité.

Catherine Frossard demande s'il serait possible de baisser le coût du projet sans faire de gros sacrifices ?

Les architectes pourraient ne pas aménager l'appartement des combles. Mais cela représenterait une réduction peu conséquente. Pour vraiment diminuer les coûts, il faudrait changer de concept.

Damien Coutaz passe ensuite au vote :

François Farquet demande le vote à bulletin secret.

Les scrutateurs, Eric Courtion, Diane Frossard et Laetitia Lugon procèdent au dépouillement.

- **Ceux qui sont pour le Projet de la Maison Duc comme proposé par la Municipalité :**

19 voix favorables, 7 refus et 4 abstentions.

3. Octroi d'un cautionnement pour un cabinet médical

Damien Coutaz donne la parole à la Municipalité :

Damien Revaz s'exprime par rapport au dicastère de la santé :

Une étude avait été réalisée pour le regroupement des cabinets et des médecins. Il fallait également trouver une solution immobilière. Il salue l'initiative privée qui a été prise par les médecins concernés. La solution proposée paraît judicieuse et ne représente aucun risque pour les contribuables aigaunois. Ce système est important car la médecine de proximité en dépend à St-Maurice. Il sera aussi de la responsabilité des médecins d'encourager d'autres collègues à venir travailler ou faire des stages. Il encourage le Conseil général à accepter la proposition.

Damien Coutaz donne la parole aux chefs de groupe :

L'ADG pense que l'accès à une médecine de proximité fait partie intégrante des missions qui doivent être confiées aux autorités communales.

L'ADG encourage la création de ces cabinets médicaux. L'ADG accepte l'entrée en matière.

Le PLR :

Plusieurs médecins ensemble pour une meilleure coordination et un système d'urgence plus performant, c'est un atout considérable pour St-Maurice.

Le PLR accepte l'entrée en matière.

Le PDC :

Nous avons la chance d'avoir cinq médecins. Il salue l'initiative des médecins de St-Maurice. De plus les médecins acceptent les différentes closes demandées par la Municipalité.

Le PDC accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz passe au vote :

Ceux qui acceptent l'octroi d'un cautionnement pour un cabinet médical :

1 abstention, 28 favorables.

4. Budget 2015

Damien Coutaz donne la parole à Damien Revaz :

Le budget est déficitaire à CHF 1'300'000, car l'ordonnance sur la gestion financière des communes oblige la commune à amortir 10% du montant investi dès la première année. Ce déficit est purement comptable et non financier. De plus il a été prévu lors de l'exercice.

La fortune au bilan est à 8,8 millions. Le calcul de la marge d'autofinancement est de CHF 1'712'000, conforme à ce qui a été présenté ces dernières années.

Principales nouveautés :

- Création d'un service officiel de la curatelle
- Nouveau fonctionnement pour le CO
- Entrée en vigueur de la LSLD, facture de CHF 300'000 pour les séjours en EMS
- Nouvelle déléguée à l'intégration (programme PIC)
- Subvention pour les manifestations du jubilé 2015
- Le coût total d'un élève du CO est de CHF 7'800 au total avec les transports, la facture de l'association et la facture de l'Etat.
- Fiscalité
- Ressources humaines : en 2014, nous avons 51 employés fixes pour la commune.
- Informations diverses
- Comptes d'investissements
- Ecoles primaires, CHF 300'000 sur les bâtiments et CHF 80'000 pour le matériel didactique.
- Centre sportif : billetterie et amélioration diverses.
- Routes communales et services souterrains (CHF 900'000)
- Equipement de la voirie : CHF 110'000 pour des véhicules

Damien Coutaz invite ensuite le président de la commission de gestion à prendre la parole :

Dominique Robyr remercie Jan Schonbächler pour son excellent travail en tant que nouveau secrétaire de la COGEST.

Il fait référence à une erreur concernant le véhicule de conciergerie, le véhicule est utilisé pour transporter du matériel uniquement.

La COGEST propose au Conseil général d'accepter le budget 2015 tel que présenté, ainsi que le coefficient et l'indexation inchangés depuis l'année précédente.

Le PLR : l

La commune doit rester attentive aux prochaines dépenses. Le PLR entre en matière.

L'ADG :

L'ADG remercie la COGEST pour son travail. L'ADG accepte l'entrée en matière.

Le PDC :

Le budget 2015 prévoit un déficit sur l'exercice. Le Conseil communal doit donc rester prudent. Le PDC accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz repasse le budget chapitre par chapitre.

Le secrétaire de la COGEST remercie le précédent rapporteur de la COGEST et remercie ses collègues.

Damien Coutaz passe ensuite au vote :

- Ceux qui acceptent le budget 2015 tel que proposé :

Accepté à l'unanimité

5. Réponse à l'interpellation « Transports publics St-Maurice – Epinassey »

Laurence Mottiez prend la parole. Les signataires ne sont pas satisfaites de la réponse donnée par la Municipalité.

Le sondage est la base de l'étude, mais elles n'en ont vu aucune trace.

Il serait judicieux d'adresser un tout-ménage aux habitants d'Epinassey.

A-t-il été envisagé de prolonger la ligne St-Maurice / Lavey-les-Bains ? Elles espèrent que du temps sera accordé sérieusement à ce dossier pour un secteur de la ville qui regroupe près du quart des habitants.

Gladys Siegfried prend la parole. Elle a eu cinq entretiens avec M. Varone pour trouver une solution satisfaisante. Elle répond à un ou deux points. Il y a une erreur de date, car le sondage a été réalisé en 2012 par Jean-Didier Roch. Cela n'a pas été le point de départ de l'analyse car il n'y a eu que très peu de réponses. Rien ne pouvait en être tiré. Les gens d'Epinassey ont répondu

de manière lapidaire ou trop individuelle. La réponse de M. Varone porte sur beaucoup de points, car il y a toute une organisation régionale. La suggestion d'étendre la ligne St-Maurice - Lavey n'a même pas pu être à l'ordre du jour. C'est une ligne peu rentable. Le problème se pose pour tout le Valais. Par rapport à la population de Mex, il faudra trouver des solutions intéressantes pour eux à l'aide d'une étude approfondie. La rentabilité de cette ligne est portée par les écoliers. Si les journées continues à l'école entrent en vigueur, les fréquentations baisseront considérablement. Ce dossier n'est cependant pas pris à la légère.

La conseillère ou son successeur reviendra avec un projet plus abouti dans quelques années.

6. Tour d'horizon

Damien Coutaz donne la parole à Damien Revaz pour le tour d'horizon :

En complément du point précédent, d'un point de vue juridique, il n'est pas simple d'obtenir une modification de la concession du bus de Lavey.

- Le Conseil d'Etat a octroyé une aide financière de CHF 500'000 pour le Trésor et le site archéologique de l'Abbaye.
- Le Conseil municipal se penchera sur le contrat d'achat du réseau électrique de Mex qui figure dans le budget 2014.
- Le règlement d'organisation communal a été soumis au Conseil d'Etat et homologué, sans l'article 4 alinéa 3 qui précisait que le Conseil général pouvait intervenir pour les rubriques qui figuraient auparavant dans des budgets ou comptes communaux.
- Réalisation du budget 2014 : solutions pour le terrain de jeu d'Epinassey
- Révision des règlements communaux (Police, Distribution d'électricité et d'eau, Cimetière et Personnel)
- La steppe sera déplacée dans une nouvelle zone
- Succès pour le pompage de la source du Martolet.
- Révision du règlement communal de construction et plan d'affectation des zones.
- L'Académie de Police accueillera aussi des policiers genevois en formation.

7. Divers

Damien Coutaz fait part de l'homologation du règlement du personnel en excluant l'article 4 alinéas 3. Il a reçu une interpellation des JDC concernant les conditions d'acquisition d'un local pour les sociétés locales et la liste des sociétés bénéficiaires de ces locaux.

Véronique Chételat-Maye :

L'ADG apprécie les décorations lumineuses sur l'Avenue d'Againe qui sont du plus bel effet.

Bernard Mottiez remercie la voirie. Ces luminaires ont été faits par l'équipe des travaux publics et espaces verts.

Anita Charrière félicite également la voirie pour les décorations de Noël.

Si le 30 km/h est une bonne chose, il faut rappeler qu'il y a deux « bouts » et que souvent les gens accélèrent dès qu'ils sont sortis de cette zone. Il faudrait donc étudier une solution pour les deux bouts.

Bernard Mottiez dit que des contrôles vont être effectués.

Patrick Genoud réitère sa demande pour la pose des panneaux des nouvelles rues.
(Rue de la Dent de Javerne)

Gladys répond qu'un mandat a été donné. La commande se fera en début d'année.

Paul Boudry a été surpris par les paroles concernant le car postal de Mex. Il a un souci pour l'avenir, qui est de faire des offres adaptées aux besoins. Les horaires ne correspondent pas aux besoins. Il y a un potentiel qu'il ne faut pas oublier à Mex. Avec un peu de promotion touristique, il y aurait sûrement plus de personnes dans ce bus. Il précise également qu'avec ces zones 30 km/h, le bus fait 5 minutes de plus pour traverser Epinassey et ainsi, plus de personnes seraient à même de louper le train. De plus, pour des personnes à mobilité réduite, il n'y a pas d'arrêt devant des commerces. Il demande également si le courrier va continuer à être distribué par la poste à Mex.

Gladys Siegfried répond que la Municipalité n'a aucune incidence sur les arrêts ou les horaires proposés. Un courrier sera adressé pour voir ce qui est possible.

Et pour ce qui est de la poste, elle ne peut pas répondre.

Stéphane Devaud répond que rien n'est prévu pour des boîtes au bas du village. Cela ne sera pas mis en action. L'heure de distribution sera au plus tard jusqu'à midi.

Philippe Dubois apporte quelques précisions. Plusieurs familles de Mex sont intervenues auprès de la commune et, dans leur argumentaire, le fait d'avoir fusionné avec St-Maurice ferait qu'ils n'auraient plus rien à payer pour la cantine. St-Maurice donne le plus grand subventionnement pour les repas de midi. Il trouve inapproprié de ramener des élèves de Mex chez eux sur le temps de midi. Cela serait du temps perdu.

Mireille Brouchoud a vu qu'il y aurait des rénovations sur les bâtiments scolaires et demande pourquoi un des trois bâtiments, celui des 3P à 6P n'a pas d'ascenseur.

Patrick Barman répond que dans les 3 millions à investir, il est prévu d'installer un ascenseur, mais cela est compliqué à cause de la structure du bâtiment. Cette situation pourrait changer dans le futur.

Damien Coutaz clôt la séance à 21h55 et invite les conseillers à prendre part au buffet prévu et souhaite à tout le monde de très bonnes fêtes.

Le président du Conseil général

Damien Coutaz

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Coutaz', with a long horizontal stroke extending to the left.

La secrétaire

Nidea Henriques

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nidea Henriques', with a stylized, cursive script.